



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Introduction

1. L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, à sa 54^e session¹, de convoquer la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement en 2002, à l'occasion du 20^e anniversaire de la première du genre tenue à Vienne en 1982. Le gouvernement d'Espagne s'est proposé d'accueillir cette réunion, qui se déroulera à Madrid du 8 au 12 avril 2002². Les participants devront procéder à un examen général des résultats de la première assemblée et adopter un plan d'action révisé et une stratégie à long terme sur le vieillissement.
2. La deuxième assemblée devra examiner avec un soin tout particulier les questions suivantes: i) les mesures pratiques qui doivent être prises par rapport à tous les aspects du processus du vieillissement; ii) les liens entre vieillissement et développement, et en particulier les besoins et les perspectives des pays en développement; iii) les formes appropriées d'association entre le secteur public et le secteur privé dans le but de créer une société pour tous les âges; et iv) les mesures visant à renforcer la solidarité entre les générations.
3. Le présent document a pour objet d'informer le Conseil d'administration sur les faits nouveaux qui se sont produits depuis le début des préparatifs de l'assemblée et sur la contribution de l'OIT à ces travaux. Par ailleurs, il décrit brièvement un certain nombre de problèmes que rencontrent les travailleurs et les personnes âgées dans le domaine de l'emploi et de la protection sociale, et que le Conseil d'administration souhaitera peut-être examiner. Les résultats de cet examen constitueront un fil conducteur pour la contribution de l'Organisation à la deuxième assemblée.

¹ Résolution 54/262 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

² La page Web du pays hôte peut être consultée à l'adresse suivante: [www.madrid2002 - envejecimiento.org](http://www.madrid2002-envejecimiento.org)

Les travaux préliminaires

1. Les préparatifs de l'assemblée mondiale

4. L'Assemblée générale a décidé de constituer la Commission du développement social, qui est une commission technique du Conseil économique et social, en comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. En mars 2001, le Comité préparatoire a examiné à sa première réunion le rapport du Secrétaire général des Nations Unies intitulé «Vers la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement»³.
5. Conformément au projet de règlement intérieur provisoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, les représentants désignés par les institutions spécialisées des Nations Unies, comme l'OIT, peuvent participer, sans droit de vote, aux délibérations de l'Assemblée générale, de la grande commission et, le cas échéant, de tout groupe de travail pour ce qui est des questions relevant du domaine d'activité desdites institutions⁴. Le Comité préparatoire tiendra une réunion intersessions en décembre 2001 et engagera des négociations sur le plan d'action révisé. Il tiendra sa deuxième (et dernière) session en février 2002.
6. La révision de ce que l'on appelle le Plan de Vienne, qui a été adopté en 1982, est au cœur du débat de fond qui débouchera sur la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Un comité technique composé d'experts exerçant à titre personnel a été créé pour faciliter la formulation de propositions pendant les préparatifs de la deuxième assemblée. Il a pour rôle de fournir des avis au secrétariat de l'ONU sur des questions techniques portant sur le processus préparatoire, en particulier sur la teneur du plan révisé. Lors de sa troisième réunion, qu'il a tenue à Vienne en avril 2001, le comité technique a examiné les questions relevant des trois axes prioritaires définis par le secrétariat: le développement dans un monde vieillissant, l'amélioration de la santé et du bien-être des personnes âgées et la garantie de conditions de vie sûres et décentes. Les experts ont proposé, au titre de chaque question, des objectifs et des recommandations en vue de leur incorporation éventuelle dans le Plan révisé.
7. Une réunion interinstitutions a été organisée en mars 2001. Les représentants de l'ONU sont attachés à faire figurer la question du vieillissement dans l'agenda international pour le développement sur la base des résultats des grandes conférences mondiales des Nations Unies et des activités des diverses institutions du système. Ils ont également examiné la question de la contribution de ces institutions à l'examen du Plan, ainsi que les modalités de leur participation à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

2. La contribution de l'OIT aux travaux préliminaires

8. L'OIT participe aux préparatifs de l'assemblée et fournit régulièrement un appui technique à l'établissement du projet de Plan révisé. Le Bureau a contribué entre autres au rapport du Secrétaire général et a participé, en février 2001, à une réunion-débat sur la protection sociale et la sécurité sociale des personnes âgées dans les pays les moins avancés. Lors de la première session du Comité préparatoire, le représentant de l'OIT a dit que les personnes âgées constituent un groupe en forte croissance pour lequel la question de l'insertion sociale est fondamentale. Pour les travailleurs âgés, cela signifie tirer un revenu décent

³ E/CN.5/2001/PC/2 et corr. 1.

⁴ Article 59 du *Règlement intérieur provisoire*, doc. E/2001/71.

d'un emploi ou d'une pension de retraite et participer à la vie de la communauté par l biais du travail, du bénévolat ou d'autres activités.

9. L'OIT a également participé à la réunion interinstitutions et a présenté un document de référence sur les questions et activités liées au vieillissement⁵. Ce document passe en revue les principales questions liées au vieillissement qui occupent une place essentielle dans le mandat de l'OIT, présente sommairement les travaux réalisés dans ce domaine par l'Organisation et fournit une liste des principales publications pertinentes. Le Bureau a assisté en qualité d'observateur à la troisième réunion du comité technique. Le secrétariat de l'assemblée a confirmé que les recommandations présentées par l'OIT lors de ces deux réunions seraient incorporées dans le projet de Plan révisé. Enfin, avant la première réunion du comité qui a eu lieu en octobre 2000, le Bureau avait cofinancé avec le secrétariat des Nations Unies une table ronde sur le vieillissement et le monde du travail.
10. L'OIT a un rôle important à jouer pour faire en sorte que les questions d'emploi et de protection sociale figurent en bonne place dans l'ordre du jour de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, car elles constituent des éléments essentiels du Plan révisé. La deuxième assemblée devrait par conséquent être l'occasion de promouvoir les vues et valeurs de l'Organisation sur de nombreuses questions d'importance cruciale qui sont brièvement présentées dans le dernier paragraphe du présent document et de les porter à la connaissance de la communauté internationale et de l'opinion publique.
11. L'OIT pourrait contribuer à la deuxième assemblée par le biais d'un rapport, d'une réunion-débat ou de toute autre activité parallèle. Le Bureau a été sollicité pour établir un rapport sur les principaux aspects du vieillissement liés à l'emploi et à la protection sociale, qui pourrait être utile aux Etats Membres et aux autres participants à la deuxième Assemblée mondiale lorsqu'ils examineront la question de la réforme des politiques en matière de vieillissement. Ce rapport pourrait être présenté et examiné en marge de la Conférence, dans le cadre par exemple d'une réunion-débat. L'Organisation pourrait également créer une page Web fournissant des informations sur les travaux qu'elle mène dans ce domaine et donnant accès à des publications sous forme électronique, à des mises à jour sur sa contribution à la deuxième assemblée et à des liens avec les organisations intéressées.

Analyse

1. ***Vieillesse mondiale: le besoin d'insertion sociale***

12. Le groupe des personnes âgées (60 ans et plus) s'accroît à un rythme plus rapide que tous les autres groupes de la population. Entre 1950 et 2050, il devrait passer de 200 millions à 2 milliards d'individus. Cette évolution varie selon les pays et les régions. Le tableau 1 montre que les pays en développement ont encore une population relativement jeune, alors que celle des pays industrialisés est relativement âgée. Toutefois, comme il ressort du tableau 2, les populations des pays en développement vieillissent à un rythme plus rapide que celles des pays industrialisés. Alors que le monde développé devrait vieillir à un rythme pratiquement constant si l'on compare les périodes 1950-2000 et 2000-2050, le vieillissement et par conséquent la dépendance posent un problème de plus en plus sérieux au monde en développement.

⁵ www.ilo.org/public/french/employment/skills/older/madrid.htm

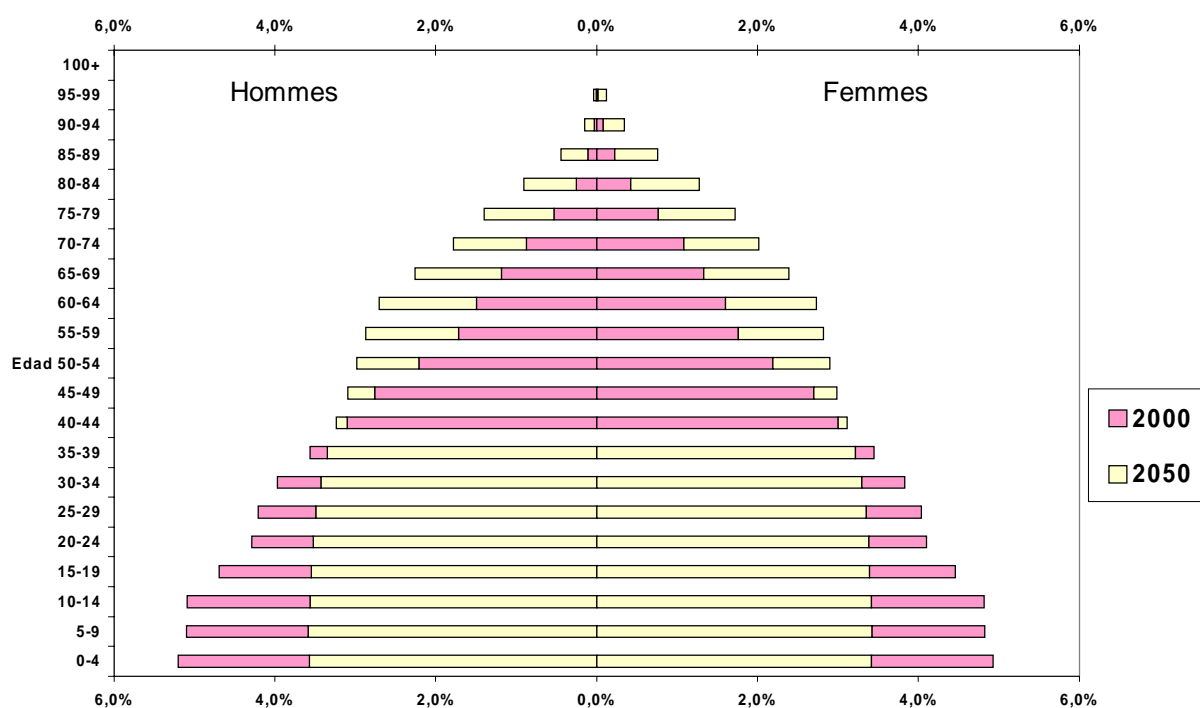
13. Cette évolution démographique, illustrée dans la figure 1, est imputée principalement à la baisse générale des taux de fertilité et à l'amélioration de la santé, qui ont allongé l'espérance de vie et diminué la proportion de nouveau-nés dans toutes les régions du monde. L'élargissement de la pyramide des âges vers le haut est un phénomène préoccupant. La pauvreté et l'exclusion sociale sont les principaux obstacles à une vieillesse sûre et décente. Ce n'est qu'en accumulant des droits à pension dès leur entrée dans la vie active que les individus ont de bonnes chances d'échapper à la pauvreté dans leurs vieux jours.

Tableau 1. Taux de vieillissement démographique (personnes de plus de 60 ans et de plus de 80 ans, en pourcentage de la population totale) (projections des Nations Unies — variante moyenne)

		1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Monde	60+	8,2	8,2	8,4	8,6	9,2	10,0	11,1	13,5	16,5	18,8	21,1
	80+	0,5	0,6	0,7	0,8	1,0	1,1	1,5	1,8	2,3	3,1	4,1
Pays développés	60+	11,7	2,6	14,5	15,5	17,7	19,4	21,9	26,1	29,8	32,0	33,5
	80+	1,0	1,3	1,6	2,0	2,7	3,1	4,2	5,0	6,4	8,3	9,6
Pays en développement	60+	6,4	6,2	6,1	6,4	6,9	7,7	8,8	11,1	14,2	16,7	19,3
	80+	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,7	0,9	1,2	1,5	2,3	3,3

Source: *World Population Prospects. The sex and age distribution of the world populations: the 2000 revision* (Nations Unies, New York, 2001).
Calculs du BIT.

Figure 1. Pyramides des âges en 2000 et 2050 (en pourcentage)



Source: *World Population Prospects. The sex and age distribution of the world populations: the 2000 revision* (Nations Unies, New York, 2001).

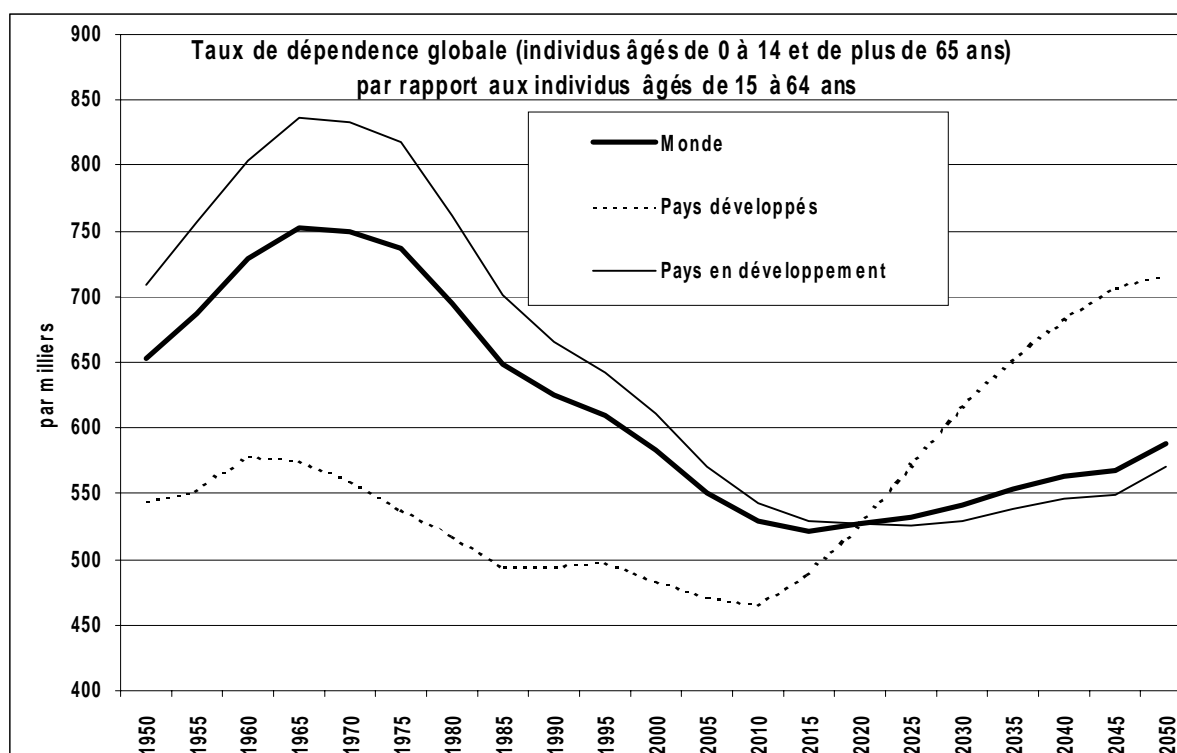
Tableau 2. Vitesse de vieillissement ⁶

	1950-2000	2000-2050
Monde	60+	111
	80+	256
Pays développés	60+	72
	80+	208
Pays en développement	60+	150
	80+	393

Source: *World Population Prospects. The sex and age distribution of the world populations: the 2000 revision* (Nations Unies, New York, 2001). Calculs du BIT.

14. La figure 2 montre que les taux de dépendance globale diminueront pendant un certain temps en raison de la baisse des taux de dépendance des jeunes. Cela permettra au moins de réaffecter une partie des ressources des jeunes aux personnes âgées.

Figure 2. Taux de dépendance globale (individus âgés de 0 à 14 ans et de plus de 65 ans par rapport aux individus âgés de 15 à 64 ans)



Source: *World Population Prospects. The sex and age distribution of the world populations: the 2000 revision* (Nations Unies, New York, 2001).

⁶ Augmentation, dans la population totale, des personnes de plus de 60 ans et de plus de 80 ans.

2. Conséquences économiques et sociales du vieillissement

15. Au cours des dernières décennies, la plupart des pays industrialisés ont enregistré une baisse sensible de l'âge moyen de départ à la retraite. L'allongement de l'espérance de vie et l'amélioration de la santé ne se sont pas traduits par un allongement de la vie active, comme l'illustre le tableau 3. Ces pays sont par conséquent très inquiets pour la viabilité de leurs systèmes de sécurité sociale. Toutefois, les systèmes nationaux de transferts sociaux (qui répartissent le revenu entre les actifs et les personnes âgées inactives) sont moins affectés par l'évolution démographique que par l'évolution du taux de dépendance. Le critère principal de la viabilité d'un système de pension est le nombre de retraités par personne active. Jusqu'à aujourd'hui, les systèmes de pension des pays développés n'ont pas considéré le vieillissement démographique comme un problème majeur. S'il était possible de ramener progressivement les âges de départ à la retraite à leurs niveaux de 1950 au cours des cinq prochaines décennies, on pourrait au moins mieux répartir la pression démographique résultant de l'allongement de la durée de vie. Un des principaux enjeux consiste donc à limiter les effets de la diminution de la population en âge de travailler en augmentant et en prolongeant la participation des personnes âgées au marché de l'emploi.

Tableau 3. Age de départ à la retraite et espérance de vie à la retraite dans les pays de l'OCDE

	Hommes		Femmes	
	1950	1990	1950	1990
Age départ à la retraite	68,5	62,2	66,0	60,0
Espérance de vie à la retraite	10,8	16,8	14,1	22,6

Source: Latulippe, D.: *Effective retirement age and duration of retirement in the industrial countries between 1950 and 1990*. Département de la sécurité sociale, série sur la protection sociale, document de travail, n° 2, BIT, 1996. www.ilo.org/public/englis/protection/socsec/publ/dispp2.htm

16. Les problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs âgés des pays en développement sont très différents. Dans la plupart de ces pays, où pas plus de 20 pour cent de la population active est affilié à un régime de sécurité sociale reconnu, la retraite est un luxe que peu de personnes âgées peuvent se permettre. Même si le secteur formel exige d'eux qu'ils prennent leur retraite, l'insuffisance de revenus de transfert oblige beaucoup d'entre eux à travailler dans l'économie informelle le plus longtemps possible. Près de 40,5 pour cent des individus de plus de 64 ans en Afrique et environ 24,5 pour cent en Asie continuent de travailler, surtout dans l'agriculture, alors que dans les pays développés ce pourcentage est inférieur à 10 pour cent⁷. Dans les pays en développement, les personnes âgées continuent à apporter à la société une très importante «contribution invisible» et participent au revenu du ménage, mais la croissance rapide des cohortes très âgées va devenir un problème pour les sociétés, qui doivent assurer à ces personnes, à tout le moins, des transferts informels de revenus. Ce problème est souvent négligé dans le débat actuel.
17. D'ici l'an 2010, près de 27 pour cent de la population mondiale aura plus de 45 ans, c'est-à-dire l'âge auquel le taux d'incapacité commence à croître de façon significative. L'augmentation du nombre de travailleurs âgés qui quittent prématurément le monde du travail pour cette raison ou pour cause d'inadaptation a pris des proportions alarmantes et

⁷ *Rapport sur le travail dans le monde, 2000* (Genève, BIT).

représente un coût très élevé. Dans les pays qui disposent de systèmes de sécurité sociale, les dépenses liées aux pensions d'invalidité ont atteint dans les années quatre-vingt des niveaux inquiétants. Aux Pays-Bas, par exemple, ces dépenses représentaient 6 pour cent du PNB, en Allemagne 3,5 pour cent et en France 2,5 pour cent. En outre, les coûts n'ont cessé d'augmenter. Aux Pays-Bas, ils ont été multipliés par 4 entre 1975 et 1989⁸. Outre le coût direct représenté par le paiement des pensions d'invalidité, le fait qu'un grand nombre de personnes ne soient pas sur le marché du travail représente pour un pays une économie un important coût d'opportunité.

18. Même si cela reste difficile à établir, il est très probable que le vieillissement affecte la croissance économique en limitant les gains de productivité. Par ailleurs, dans les pays développés, il peut entraîner une augmentation de l'épargne, et donc une baisse de la consommation. On ne sait pas exactement quel sera le résultat net sur la croissance économique, mais il est clair qu'il faudra investir dans le long terme et de manière judicieuse pour préparer les économies au vieillissement de la population active. Le travail va devenir une denrée de plus en plus rare, et les pays ne peuvent plus se permettre de gaspiller cette ressource quand on sait qu'actuellement les individus travaillent à peine plus de trente ans dans beaucoup de pays industrialisés.

3. **Egalité entre hommes et femmes et vieillissement**

19. Le tableau 4 montre que les femmes représentent la majorité des personnes de plus de 60 ans dans presque tous les pays du monde. De manière générale, les femmes âgées ont de moindres compétences de base que les hommes en matière de lecture, d'écriture et de calcul. Les femmes contribuent à l'économie principalement dans le cadre du ménage et de l'économie informelle, c'est pourquoi elles sont moins nombreuses à bénéficier de pensions. Les régimes de sécurité sociale prévoyant des pensions d'un montant minimal et/ou des formules de pondération des prestations sont particulièrement intéressants pour les travailleuses, qui n'ont généralement que des droits très faibles compte tenu des bas salaires qu'elles perçoivent et/ou du fait qu'elles occupent des emplois à temps partiel, souvent interrompus pour raisons familiales et par des périodes de chômage.

Tableau 4. Proportion de femmes dans la population

		1950	2000	2050
Monde	Plus de 60 ans	56	55	54
	Plus de 80 ans	62 %	65	62
Pays développés	Plus de 60 ans	58	59	56
	Plus de 80 ans	63	69	64
Pays en développement	Plus de 60 ans	54	53	54
	Plus de 80 ans	59	61	61

Source: *World Population Prospects. The sex and age distribution of the world populations: the 2000 revision* (Nations Unies, New York, 2001).

20. La pauvreté pendant la vieillesse est fortement corrélée au sexe. Comme le montre le tableau 5, les femmes ont une espérance de vie supérieure à celle des hommes, aussi sont-elles susceptibles de rester plus longtemps dans la pauvreté à la fin de leur existence. Dans de nombreux pays, elles font l'objet d'une discrimination culturelle et juridique. Dans

⁸ Samodorov, A.: *Indicators of cost-effectiveness of policy options for workers with disabilities*. (Genève, BIT, Département de l'emploi, 1996).

certaines pays en développement, elles ont moins accès à la propriété et à l'héritage, ce qui influe fortement sur leur sécurité économique pendant la vieillesse. En ce qui concerne les femmes âgées, les facteurs socioculturels jouent un rôle important dans la détermination de l'âge auquel elles sont considérées comme vieilles, et elles peuvent faire l'objet d'une double discrimination, fondée à la fois sur le sexe et sur l'âge⁹.

Tableau 5. Espérance de vie à la naissance

		1950-1955	1995-2000	2045-2050
Monde	Hommes	45,2	62,9	73,7
	Femmes	47,9	67,1	78,5
Pays développés	Hommes	63,6	71,1	79,0
	Femmes	68,6	78,6	85,1
Pays en développement	Hommes	40,2	61,4	72,9
	Femmes	41,8	64,5	77,3

Source: *World Population Prospects. The sex and age distribution of the world populations: the 2000 revision* (Nations Unies, New York, 2001).

21. Malgré leur vulnérabilité, les femmes âgées apportent une contribution indispensable à l'économie et à la société. Elles sont souvent les premières dispensatrices de soins. Dans les pays développés, un modèle est en train de voir le jour en vertu duquel les travailleuses de 45 à 60 ans doivent aussi s'occuper à la fois de leurs enfants et de leurs parents âgés¹⁰. Dans les régions en développement, en particulier l'Afrique, les femmes de la même classe d'âge voient aussi leur rôle s'accroître dans le domaine des soins, mais pour des raisons différentes: beaucoup s'occupent de parents appartenant à plusieurs générations, notamment de leurs enfants et de leurs petits-enfants touchés par le VIH/Sida¹¹.
22. Il importe de garder à l'esprit que la participation des femmes au marché de l'emploi sera dans l'avenir la principale source de croissance de la population active dans de nombreux pays, et le vieillissement démographique rend cette participation d'autant plus nécessaire. L'augmentation du taux d'activité des femmes devrait atténuer les problèmes de dépendance liés à l'évolution démographique et contribuer à corriger les déséquilibres entre les sexes.

4. Employabilité des travailleurs âgés

L'importance de l'éducation et de la formation

23. Les problèmes d'emploi actuellement rencontrés par les travailleurs âgés ont pour origine leur bas niveau d'instruction élémentaire (lecture, écriture et calcul). Les nombreux programmes d'éducation et d'alphabétisation existants sont généralement destinés aux enfants et aux jeunes. Il existe une forte corrélation entre le niveau d'éducation et l'emploi. Les salariés âgés mieux formés restent plus longtemps dans l'emploi. Le niveau d'éducation constitue la base permettant au travailleur d'acquérir de nouvelles

⁹ *Realizing decent work for older women workers* (Genève, Donna Smith, BIT, GENPROM, 2000).

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ «*Genter and Ageing*», publié sous la direction de D. Ewing, dans *The Ageing and Development Report*, Help Age International.

compétences tout au long de sa vie active, et d'aborder la fin de celle-ci en étant mieux armé. Selon des études empiriques¹², les travailleurs âgés de demain devraient mieux instruits que ceux d'aujourd'hui. Cela sera probablement vrai dans les pays développés, mais il subsistera entre les pays d'importants écarts dans ce domaine.

24. Les nouvelles compétences et connaissances exigées désavantagent de nombreux travailleurs âgés, car leur formation est souvent obsolète. Les personnes âgées handicapées ont encore plus de mal à trouver un emploi et des possibilités de formation. La discrimination fondée sur l'âge est en grande partie responsable des difficultés rencontrées par les travailleurs âgés sur le marché du travail. La participation à des activités de formation diminue généralement avec l'âge. Les jeunes adultes de 25 à 34 ans ont deux fois plus de chances de suivre une formation que les personnes de 55 à 64 ans¹³. L'expérience montre que les préjugés concernant les capacités des travailleurs âgés sont infondés. D'après une étude, la différence moyenne d'efficacité au travail entre les classes d'âge est généralement beaucoup moins importante que les différences entre travailleurs d'une même classe d'âge¹⁴.
25. Les travailleurs âgés ne figurent pas en grand nombre parmi les bénéficiaires des programmes publics d'emploi et de formation, mais c'est un groupe cible en constante augmentation. Certains pays cependant, comme les Etats-Unis, le Canada et le Japon, sont en train de mettre en place de manière progressive une politique de formation des travailleurs âgés. En Europe, l'un des programmes de promotion de l'employabilité des travailleurs âgés les plus intégrés est le Programme national finlandais pour les travailleurs âgés (FNPAW), qui vise à dégager un large consensus au niveau politique en vue de mettre en valeur l'expérience des travailleurs âgés et de relever l'âge effectif de départ à la retraite. Son slogan, «L'expérience est un capital national», met en avant l'idée que cette couche de la population active est une ressource précieuse.

Le Programme national finlandais pour les travailleurs âgés (FNPAW), 1998-2002

- Le FNPAW vise principalement à promouvoir l'employabilité des personnes âgées de plus de 45 ans et à lutter contre leur exclusion et leur départ à la retraite prématuré.
- Le FNPAW est géré de manière intégrée. Il est mis en œuvre par le ministère des Affaires sociales et de la Santé, le ministère du Travail et le ministère de l'Éducation, en coopération avec les principaux acteurs du marché du travail.
- Les responsables du FNPAW sont convaincus de l'importance de la formation pour les travailleurs âgés. A cette fin, ils organisent des projets pilotes régionaux de formation tenant compte par exemple de la nécessité d'adapter les compétences aux progrès de l'informatique et de concevoir des méthodes novatrices de formation des travailleurs âgés.
- Le FNPAW assure par ailleurs la promotion de mesures spécifiques destinées à prévenir le licenciement des travailleurs âgés et les discriminations dont ils font l'objet.

Source: *Ageing workers and changing working life*, ministère du Travail et Institut de la santé des travailleurs (Helsinki, 1999).

¹² OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juin 1998.

¹³ La formation permanente au XXI^e siècle: l'évolution des rôles du personnel enseignant (Genève, BIT, avril 2000), www.ilo.org/public/french/dialogue/sector/techmeet/jmep2000/jmep1.htm

¹⁴ *Rapport sur l'emploi dans le monde, 1998-99* (Genève, BIT).

Le rôle de la formation permanente

- 26.** La formation tout au long de la vie, ou formation permanente, est une stratégie préventive à long terme qui ne consiste pas simplement, loin s'en faut, à donner une deuxième chance de se former aux adultes qui n'ont pas reçu un enseignement et une formation de qualité. Pour ces adultes, parmi lesquels on compte de nombreuses femmes âgées qui n'ont pas bénéficié d'une éducation élémentaire et d'une formation suffisante, elle leur permet de suivre une formation qualifiante et de jeter les bases qui leur permettront de se perfectionner par la suite.
- 27.** La formation permanente va implicitement à l'encontre du modèle de société fondé sur l'âge, en vertu duquel l'éducation et la formation sont acquises une fois pour toutes dans les premiers âges de la vie. Les travailleurs jeunes ont eu en moyenne une scolarité plus longue et ont davantage accès à des programmes de formation que leurs homologues plus âgés. Ces derniers ont par conséquent davantage de difficultés à s'adapter à l'évolution des techniques. Mettre à jour et améliorer ses compétences est plus intéressant que d'en apprendre de nouvelles, car l'investissement est plus rapidement rentabilisé.
- 28.** Ce n'est que dans une société fondée sur la connaissance que tous les travailleurs, les femmes comme les hommes, pourront renouveler en permanence les compétences dont ils ont besoin pour conserver leur aptitude à l'emploi. Si le Royaume-Uni est en pointe dans ce domaine, de nombreux pays industrialisés considèrent que la formation permanente est l'outil dont ils ont besoin pour continuer à se développer. Toutefois, il convient dans ce domaine d'avancer pas à pas. De nombreuses questions restent en suspens, notamment celle du financement.

La formation permanente au Royaume-Uni

Le Département du ministère de l'Éducation et de la Formation chargé de l'accès des adultes à la formation a engagé plusieurs actions pour promouvoir la formation permanente:

Le Fonds pour la formation des adultes et la formation communautaire

Ce fonds a été créé en 1998 dans le cadre d'une stratégie visant à élargir la participation aux activités de formation et à améliorer les compétences de base. Il assure le lien nécessaire entre la formation et la régénération du tissu social. Si les avantages économiques de la formation sont connus et reconnus, celle-ci contribue également à la promotion d'une citoyenneté active, à renforcer la famille et les liens de voisinage. Ce fonds a aidé des organisations locales à concevoir et à mener dans la durée des projets novateurs dans le domaine de la formation des adultes, destinés à des personnes qui ne suivent ni enseignement ni formation. La première étape de ce projet (enseignement informel dispensé dans un cadre familial) a permis de toucher des adultes de milieux défavorisés.

Projets pilotes de sensibilisation

En 1997 et 1998, le ministère de l'Éducation et de l'Emploi a financé 12 projets pilotes de sensibilisation dont l'objectif général était de trouver des moyens novateurs d'améliorer l'accès des adultes de milieux défavorisés à l'information et au conseil en matière de formation.

Source: www.lifelonglearning.co.uk

Les technologies de l'information et de la communication et les travailleurs âgés

- 29.** L'investissement dans l'enseignement et la formation est d'autant plus important dans le contexte des mutations structurelles que connaissent actuellement les sociétés et les économies. La rapidité du progrès technique rend nécessaires la mise à jour et le renouvellement permanents des compétences. En même temps, les nouvelles techniques peuvent contribuer à l'allongement de la vie active et permettre ainsi aux travailleurs âgés

de rester en contact avec le marché du travail. Les technologies de l'information et de la communication offrent par ailleurs des possibilités d'emploi aux personnes âgées handicapées, quel que soit leur niveau de formation. Par contre, le débat sur les nouvelles technologies et les travailleurs âgés fait la part belle aux clichés concernant ces derniers. On trouvera dans l'encadré ci-dessous quelques exemples d'entreprises européennes qui proposent une formation à ces travailleurs.

La formation des travailleurs âgés et les technologies de l'information et de la communication

Hellas Can (Grèce): Les travailleurs âgés participent à tous les programmes de formation proposés par cette entreprise, y compris ceux concernant l'utilisation de l'informatique. La direction attache beaucoup d'importance à l'expérience de ces travailleurs, qu'elle fait souvent participer à la formation en cours d'emploi. Par ailleurs, les salariés possédant des compétences particulières peuvent rester dans l'entreprise après l'âge normal de départ à la retraite.

Chambre de commerce et d'industrie de Chemnitz (Allemagne): Cet organisme a récemment remanié son système de formation pour l'adapter aux besoins des travailleurs âgés. Grâce à cette initiative, il y a une meilleure correspondance entre les travaux pratiques et les cours théoriques, et l'éventail des méthodes de formation s'est élargi. En outre, des cours de remise à niveau et de perfectionnement ont été mis en place.

Fontijne Holland (Pays-Bas): Cette société a créé un cours de rafraîchissement des connaissances dans le domaine des techniques de l'entreprise. Ce cours s'adresse aux salariés de 40 ans et plus qui sont restés un certain temps sans bénéficier d'une formation sur le processus de production, qui se sentent moins impliqués dans ce dernier, qui souhaitent étudier de nouvelles techniques ou améliorer leurs connaissances. Les deux tiers du cours sont pris sur le temps libre du salarié.

Source: La lutte contre les barrières de l'âge dans l'emploi, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (1998).

- 30.** Au-delà de la question des travailleurs âgés, l'insertion des personnes âgées dans la société de l'information constitue un défi majeur. S'il est un risque auquel ces personnes sont exposées, c'est bien celui de l'isolement et, donc, de la marginalisation. L'Internet et les autres technologies de l'information et de la communication leur permettent de briser leur isolement ¹⁵.
- 31.** L'intérêt que ces technologies présente pour les travailleurs âgés est évident. Toutefois, il existe une corrélation étroite entre le niveau du revenu national et la diffusion des technologies de l'information et de la communication, et les différences de revenu sont à l'évidence la principale cause du fossé existant dans ce domaine entre pays industrialisés et pays en développement.

Des conditions de travail adaptées et sûres

- 32.** La capacité et la volonté des travailleurs âgés de continuer à travailler dépendent aussi de leur état de santé, de leurs conditions de travail et de leur motivation. La recommandation (n° 162) sur les travailleurs âgés, 1980, vise à identifier et à supprimer les risques sanitaires et les conditions de travail susceptibles de réduire les capacités des travailleurs âgés.
- 33.** L'employabilité des travailleurs âgés est sous l'influence directe de facteurs individuels et professionnels qui jouent un rôle clé dans la manière dont un travailleur se comporte face aux difficultés qui se présentent tout au long de sa vie active. L'employabilité ¹⁶ résulte de

¹⁵ *Rapport sur l'emploi dans le monde, 2001* (Genève, BIT).

¹⁶ *Active strategies for an ageing workforce*. Rapport de Conférence, Turku, Finlande, 12-13 août 1999. Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. www.eurofound.ie/publications/files

l'interaction entre les ressources individuelles, les conditions de travail et l'organisation du travail. Les ressources individuelles sont la santé, les capacités fonctionnelles et le niveau d'instruction de base et de formation professionnelle. Renforcer et entretenir l'aptitude à travailler doit être considéré comme une stratégie active pour faire face au défi de l'évolution démographique sur le marché du travail, compte tenu notamment des risques pour la santé liés à l'âge. Améliorer cette aptitude permet par ailleurs de prévenir à la fois la perte prématurée des capacités fonctionnelles et le handicap.

5. La protection sociale et le vieillissement

La sécurité du revenu pendant la vieillesse

34. La vieillesse pose de gros problèmes au niveau de la sécurité du revenu, en particulier dans les pays en développement. En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, le taux de couverture par un régime légal de sécurité sociale est estimé entre 5 et 10 pour cent de la population active, et dans certains pays ce taux est en baisse. En Amérique latine, ce taux varie fortement d'un pays à l'autre, entre 10 et 80 pour cent. Il semble bien cependant qu'il y ait une stagnation générale. En Asie du Sud-Est et en Asie de l'Est, le taux de couverture peut varier entre 10 et presque 100 pour cent, et souvent, jusqu'à récemment, il était en progression¹⁷. En outre, une proportion importante de la population n'est couverte que contre quelques risques. Les gens qui travaillent dans l'économie informelle, essentiellement des femmes, n'auront durant leur vieillesse qu'un revenu faible à nul. Rares sont les pays qui assurent un revenu minimum à leurs personnes âgées, mais on en trouve quelques exemples dans les Antilles, en Inde, en Amérique latine et en Afrique du Sud.
35. Dans la plupart des pays industrialisés, le taux de couverture par un régime de sécurité sociale est proche de 100 pour cent. Les personnes âgées souffrent souvent moins de la pauvreté que certaines personnes en âge de travailler, si l'on excepte quelques pays en transition.

L'Inde: un réseau d'aide sociale novateur

L'Inde fournit une aide sociale à de nombreux travailleurs du secteur formel. Pour les pauvres, cependant, les programmes officiels sont rares. Ainsi, les personnes âgées du pays sont souvent confrontées à l'incertitude du lendemain. L'Inde a créé un large éventail de programmes de garantie de ressources. Les personnes âgées indigentes sont couvertes par des programmes nationaux d'assistance sociale adaptés à leurs besoins.

Deux grands programmes sont en cours, l'un dans l'Etat de Maharashtra et l'autre dans celui de Kerala. L'Etat de Maharashtra compte près de 70 millions d'habitants, dont près des deux tiers sont des ruraux. Le programme d'aide sociale aux personnes âgées indigentes fournit des prestations aux femmes de plus de 59 ans et aux hommes de plus de 64 ans qui ne possèdent rien, qui ne bénéficient d'aucune aide et qui résident dans l'Etat de Maharashtra depuis au moins quinze ans.

L'Etat de Kerala met actuellement en œuvre plusieurs programmes d'aide sociale. Les deux plus importants sont le programme de pensions pour les pauvres et le programme de pensions pour les travailleurs agricoles. Le premier verse des aides aux personnes âgées, aux veufs ou aux handicapés physiques, et le second des pensions de vieillesse aux travailleurs agricoles à faible revenu.

Des programmes d'aide sociale sont actuellement menés dans la plupart des autres Etats de l'Inde. Les conditions à remplir pour en bénéficier varient d'un Etat à l'autre, mais l'évaluation des ressources financières est très stricte dans tous.

¹⁷ BIT: *Sécurité sociale: Questions, défis et perspectives*, rapport VI, Conférence internationale du Travail, 89^e session, Genève, 2001, et *Rapport sur l'emploi dans le monde 2000*, op. cit.

Ces programmes ne permettent pas de résoudre tous les problèmes rencontrés par les personnes âgées indigentes, mais leur existence démontre que le pays s'en préoccupe.

Source: *Ageing in Asia: The growing need for social protection*, EASMAT (BIT) (1997), www.ilo.org/public/english/region/asro/bangkok/paper/ageing.htm.

Le financement de la protection sociale

- 36.** Les systèmes actuels de financement de la protection sociale ont souvent la réputation de ne pas être adaptés au vieillissement des populations. En fait, tous les systèmes de pensions, qu'ils reposent sur le principe de la répartition, sur celui de la capitalisation ou sur une combinaison des deux, servent à répartir le revenu national du moment entre les travailleurs actifs et les travailleurs à la retraite. Si le ratio des derniers sur les premiers augmente, ce n'est pas en modifiant les mécanismes de financement que l'on résoudra le problème de l'augmentation du coût des pensions. La véritable solution consisterait à accroître le taux d'activité, notamment des femmes, des personnes âgées et des jeunes. Une société vieillissante peut très bien ne pas connaître de crise si elle est capable de fournir des emplois à sa population active d'un certain âge. Des modalités de travail modernes et plus souples tout au long de la vie devraient permettre de mieux répondre aux besoins des travailleurs âgés.

Incidence de l'augmentation des taux d'activité

Les modèles calculés par l'OIT montrent que dans un pays européen à vieillissement rapide typique avec un âge effectif de départ à la retraite de 60 ans et un taux d'activité des femmes, comme celui des Pays-Bas, le taux combiné chômage/dépendance vieillesse aurait été de l'ordre de 62 pour 100 de salariés en 1995. Si ce pays relevait à 67 ans d'ici 2030 l'âge effectif de départ à la retraite et faisait passer le taux d'activité des femmes à un niveau similaire à celui de la Suède, qui est actuellement le plus élevé d'Europe, ce taux combiné passerait en 2030 à 68 pour cent de salariés. En cas de statu quo (âge effectif de départ à la retraite 60 ans, et taux d'activité des femmes actuel), ce taux serait de 80 pour cent, c'est-à-dire plus élevé de 18 pour cent. L'emploi est la clé du financement futur de la protection sociale.

Source: *Sécurité sociale: Questions, défis et perspectives*, op. cit., note 17, et *Rapport sur le travail dans le monde*, op. cit., BIT.

- 37.** Toutefois, les modalités de financement des régimes de protection sociale doivent être adaptées au vieillissement des populations, car les systèmes par répartition comme les systèmes par capitalisation seront touchés par ce phénomène. Les régimes d'assurance vieillesse représentent pour une société un engagement à long terme, les individus étant affiliés pendant soixante-dix ou quatre-vingts ans. Leur viabilité doit donc être garantie à long terme, c'est pourquoi il convient de procéder le plus rapidement possible aux ajustements nécessaires pour éviter les crises financières.

Conséquences à long terme du vieillissement sur les systèmes de santé

- 38.** Les systèmes de santé doivent s'adapter aux besoins d'une population vieillissante et à l'augmentation des coûts. L'augmentation rapide des plus de 80 ans fournit un bon indicateur de l'évolution de la demande de soins infirmiers aux personnes âgées dépendantes. Toutefois, si l'augmentation du nombre de personnes âgées se traduit par une augmentation de la demande de services, cette couche de la population représente une ressource précieuse pour la société dans son ensemble.
- 39.** L'expérience montre que dans les pays sous-équipés en services sociaux, les systèmes officiels d'aide tels que la famille jouent un rôle majeur dans la vie quotidienne des personnes âgées. Toutefois, si les taux d'activité, notamment des femmes, augmentent, ces systèmes céderont de plus en plus la place à des professionnels.

40. Le coût de la santé augmente de façon significative avec l'âge. Si l'on extrapolait les chiffres du tableau 6 (à supposer qu'ils restent constants) en les appliquant aux projections démographiques des Nations Unies pour le monde entier, le coût global des soins de santé augmenterait de 41 pour cent entre 2000 et 2050 en raison du seul vieillissement. Cette augmentation serait de 36 pour cent pour les pays développés et de 48 pour cent pour les pays en développement. Ces pourcentages ne tiennent pas compte de l'augmentation future globale de la consommation et des coûts, ni du «rattrapage» qui pourrait se produire dans le monde en développement. On ne sait pas non plus dans quelle mesure l'augmentation future de la consommation de soins de santé en début de vie réduira la consommation de ces personnes quand elles auront atteint un âge avancé. Toutefois, une inflation des frais médicaux non contenue de 1 pour cent par an, ou une augmentation moyenne annuelle de la consommation de 1 pour cent, influe davantage sur le coût global des soins de santé que le vieillissement. En outre, la santé est une industrie à forte intensité de main-d'œuvre. Quant à savoir si ces phénomènes auront à long terme un effet positif ou négatif sur la croissance, cela dépendra de la manière dont les pays résoudront les problèmes d'emploi actuels. Il convient donc d'effectuer de nouvelles recherches pour évaluer l'incidence du vieillissement sur le coût global des soins de santé.

Tableau 6. Consommation de soins médicaux par classe d'âge — Le cas du Japon

Classe d'âge	Echelle de la consommation
0-4	0,8
5-9	0,5
10-14	0,3
15-19	0,3
20-24	0,5
25-29	0,6
30-34	0,7
35-39	0,8
40-44	1,0
45-49	1,1
50-54	1,4
55-59	1,8
60-64	2,3
65-69	2,9
70 +	4,7

Source: Estimation du BIT basée sur des données fournies par le Japon.

Vieillesse et migration

41. Les migrations de remplacement, c'est-à-dire les migrations internationales nécessaires pour compenser la diminution de la population active dans les sociétés vieillissantes, sont devenues une source de préoccupation majeure. Il ressort d'une étude des Nations Unies¹⁸ qu'entre 2000 et 2050 l'Union européenne devrait faire venir 47 millions de personnes pour maintenir la taille de sa population totale et 674 millions pour maintenir le rapport entre la population active (15-64 ans) et la population âgée (65 ans et plus). De tels chiffres montrent que l'immigration n'est pas forcément la panacée contre le vieillissement.
42. La situation des migrants, qui travaillent dans l'économie informelle et qui vieillissent sans bénéficier d'une protection sociale parce qu'ils n'ont pas droit à une pension et n'ont pas accès à des services de santé suffisants, est très inquiétante. Il importe également de leur

¹⁸ *Replacement migration: is it a solution to declining and ageing populations?* Division de la population des Nations Unies, 2000.

assurer l'égalité de traitement avec les nationaux et de préserver leurs droits après un transfert de résidence d'un pays à un autre

43. L'émigration peut également priver les pays vieillissants d'une population dont ils ont besoin. Si elle peut être intéressante pour les individus, cette «fuite des cerveaux» représente une perte considérable pour les pays qui ont investi dans la formation de ces travailleurs qui quittent le pays. Cela aboutit par ailleurs à «une sélection adverse» de la population qui a des conséquences négatives sur les systèmes nationaux de santé et de pension.

6. Questions à examiner

44. Si le vieillissement n'est pas une «catastrophe», il constitue bien un défi pour les gouvernements. Il s'agit d'un phénomène à long terme et les parades peuvent être mises en place progressivement. Ces parades peuvent être trouvées dans le monde du travail et dans les systèmes de transferts sociaux. L'OIT a un rôle crucial à jouer dans la conception de solutions à long terme et dans la mise en place des mécanismes correspondants.
45. La commission est invitée à examiner les questions suivantes en vue de fournir des orientations à l'OIT pour sa contribution à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement:
- Passage progressif et en douceur de la vie active à la retraite afin de donner aux travailleurs âgés la possibilité de rester actifs plus longtemps s'ils le souhaitent.
 - Elaboration de mesures propres à prévenir la discrimination dans l'emploi et la profession, en faveur notamment des travailleuses âgées.
 - Mise en œuvre de politiques de formation et de recyclage destinées aux travailleurs âgés pour les aider à s'adapter à l'évolution de la demande et des débouchés sur la base de la formation permanente considérée comme une stratégie préventive à long terme.
 - Possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication pour permettre aux personnes âgées, y compris handicapées, d'accéder à un emploi et à une formation, et ouverture de ces possibilités à la majorité des personnes âgées du monde entier.
 - Elaboration de mesures adaptées aux conditions et aux pratiques nationales permettant aux travailleurs âgés de rester plus longtemps dans l'emploi et les y incitant.
 - Nécessité, pour les systèmes de sécurité sociale, de s'adapter à l'évolution des structures et modes de vie des familles en garantissant l'égalité de traitement entre hommes et femmes, par exemple en ce qui concerne l'âge de départ à la retraite et les prestations aux survivants.
 - Elaboration de mécanismes permettant de préserver l'équilibre financier des systèmes de transferts sociaux en répartissant de manière équitable entre les actifs et les inactifs la charge financière constituée par le vieillissement.
 - Coût du vieillissement pour les systèmes de santé et intérêt pour une économie d'avoir des travailleurs âgés en bonne santé.

- Potentiel et limites des migrations de remplacement en tant que solution au vieillissement des populations.
- Importance de l'insertion sociale, des liens familiaux, des relations entre les générations et des droits des personnes âgées pour garantir une vieillesse sûre et décente.

46. La Commission de l'emploi et de la politique sociale voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de prier le Directeur général de tenir compte, en préparant la contribution de l'OIT à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, des opinions exprimées par la réunion sur les questions énumérées au paragraphe 45 ci-dessus.

Genève, le 19 septembre 2001.

Point appelant une décision: paragraphe 46.